

Autorisation de sortie sans adultes pour les élèves de CM1 et CM2

Comme il l'est indiqué dans le règlement intérieur et par souci de protection des élèves, l'école de Wix veille à ne laisser sortir les élèves de l'établissement qu'en présence de l'adulte venu le chercher. Toutefois, les élèves ayant cette autorisation signée de leurs parents seront autorisés à quitter **seuls** l'établissement après la demi-journée ou journée de classe. Cette autorisation est valable du lundi au vendredi et ne peut être fractionnée selon votre convenance.

Patrick Bonnefoy
Directeur

(Autorisation à remettre à l'enseignant)

Madame et/ou Monsieur

autorise(ent) leur enfant

scolarisé(e) en classe de à l'École de Wix

à quitter l'établissement à la fin des cours **sans être accompagné(e) d'un adulte.**

Date :

Signature(s) :